

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Mai 2026

L'An Deux Mil Vingt-Six, le 21 mai à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. François DECOOPMAN, Mme Aurélie MARECHAL, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, Mme Monique MANNEQUIN, Mme Evelyne DENIS, Mme Evelyne DEBIASI, M. Pascal MARECHAL, Mme Stéphanie VALET, M. Sébastien LENOIR, Mme Marine GONTIER, M. Sébastien DEMOUGE, M. Fabien DELAFRAYE, formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : Mme Aurélie VINCHES ayant donné pouvoir à M. Sébastien LENOIR
M. Morgan RODRIGUEZ ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie VALET

Madame Stéphanie VALET a été élue secrétaire de séance.

N° de la délibération	Objet	Décision
2026-37	Présentation par Oise Habitat sur la faisabilité de logements aidés au 12 grande rue	
2026-38	Avis sur l'enquête publique du projet éolien sur la commune de Le Mesnil sur Bulles	Vote : contre 9 pour 3 abstention 3
2026-39	Opposition de transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ou de carte communale à la Communauté de Communes du Plateau Picard S'oppose au transfert automatique de la compétence en matière de PLU ou de document en tenant lieu à la Communauté de Communes du Plateau Picard	FAVORABLE à l'unanimité
2026-40	Subventions aux associations 2026, Club de la Réjouissance et les Restos du Cœur Restos du Cœur 150€ Plafond maximum de subvention pour l'association suivante : - Association Club de la Réjouissance 850€ La commune effectuera un versement de base, de 200€ pour le bon fonctionnement de l'association. Le reste sera versé au cas par cas, le montant des versements sera adapté selon les besoins et ne dépassera pas le plafond fixé par la présente délibération.	FAVORABLE à l'unanimité
2026-41	Projet d'autoconsommation collective Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : Approuve le projet d'autoconsommation collective citoyenne. Décide de candidater à l'Appel à Projets DECARB porté par le Conseil régional des Hauts-de-France, au titre d'un stockage potentiel local d'énergie.	FAVORABLE à l'unanimité
2026-42	Etude sur les chemins ruraux Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : Décide de solliciter le dispositif "Biodiversité et Ruralité" porté par le Conseil régional des Hauts-de-France, afin de contribuer à la préservation, à la promotion et à la reconquête de ses chemins ruraux.	FAVORABLE à l'unanimité

Le Maire,
Olivier COULON

